

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

*Quinzième session*  
*Kampala, (Ouganda), 26-29 novembre 2002*

**La session se tiendra au Centre international de conférence/Nile Hôtel  
International à Kampala (Ouganda) du mardi 26 novembre à 10 heures au  
vendredi 29 novembre 2002**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>OBJET</b>	<b>COTE DU DOCUMENT</b>
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/AFRICA 02/1
2.	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex	CX/AFRICA 02/2
3.	Avant-projet de directives régionales à l'intention des Services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex en Afrique à l'étape 4	ALINORM 01/28, Annexe II
	Observations à l'étape 3	CX/AFRICA 02/3
4.	Examen du projet de Plan à moyen terme 2003-2007	CX/AFRICA 02/4
5.	Renforcement des capacités en matière de normes et de réglementations alimentaires	CX/AFRICA 02/5
6.	Évaluation du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires	CX/AFRICA 02/6
7.	Autres questions soumises au Comité par la FAO et l'OMS	CX/AFRICA 02/7
8.	Rapports sur les activités en matière de sécurité sanitaire et de contrôle des denrées alimentaire, y compris les activités relatives aux Services centraux de liaison avec le Codex et aux Comités nationaux du Codex dans la région	CX/AFRICA 02/8
9.	Rapports sur la participation des consommateurs aux travaux relatifs à l'élaboration de normes	CX/AFRICA 02/9

**Les délégués sont invités à apporter tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires disponibles sur place étant limité**

- |     |                                      |                 |
|-----|--------------------------------------|-----------------|
| 10. | Traçabilité/traçage des produits     | CX/AFRICA 02/10 |
| 11. | Nomination du coordonateur           | CX/AFRICA 02/11 |
| 12. | Autres questions et travaux futurs   |                 |
| 13. | Date et lieu de la prochaine session |                 |
| 14. | Adoption du projet de rapport        |                 |

## **NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

### **Ouverture de la session:**

La session sera déclarée ouverte par le Gouvernement ougandais.

### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR - Adoption de l'ordre du jour.**

Conformément à l'article V.2 du règlement intérieur, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Le Président demandera au Comité d'adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de la session.

### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex (CX/AFRICA 02/2).**

Le Comité est invité à examiner les questions qui lui ont été soumises par la Commission du Codex Alimentarius ou par d'autres comités du Codex. Le document a été établi sur la base des renseignements fournis par le Secrétariat.

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – Avant-projet de directives régionales à l'intention des Services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex en Afrique à l'étape 4.**

À sa quarante-neuvième session, le Comité exécutif a approuvé l'élaboration de l'avant-projet de directives régionales en tant que nouvelle activité. Le Comité est invité à examiner à l'étape 4. Les observations reçues à propos des directives susmentionnées sont réunies dans le document CX/AFRICA 02/3.

### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – Examen du projet de Plan à moyen terme 2003-2007.**

À sa vingt-quatrième session, la Commission du Codex Alimentarius est convenu que le projet de Plan à moyen terme révisé par le Comité exécutif à sa cinquantième session serait distribué aux Comités régionaux de coordination pour observations avant examen et mise au point définitive par la Commission à sa vingt-cinquième session. Les gouvernements membres sont invités à formuler des observations sur le projet de Plan à moyen terme susmentionné.

### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR – Renforcement des capacités en matière de normes et de réglementations alimentaires.**

Un document d'information établi par la FAO et l'OMS sur l'état d'avancement de l'évaluation sera mis à la disposition de la réunion.

### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR – Évaluation du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.**

Les délégués seront informés de l'état d'avancement de l'évaluation du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR – Autres questions soumises au Comité par la FAO et l'OMS.**

Le document résume les activités de la FAO et de l'OMS qui complètent les travaux de la Commission du Codex Alimentarius, notamment dans la région Afrique.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR – Rapports sur les activités en matière de sécurité sanitaire et de contrôle des denrées alimentaires, y compris les activités relatives aux Services centraux de liaison avec le Codex et aux Comités nationaux du Codex.**

Les délégations seront invitées à faire rapport sur la situation dans ce domaine.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – Rapports sur la participation des consommateurs aux activités relatives à l'élaboration de normes.**

Les délégations sont invitées à donner des renseignements sur la participation des consommateurs aux travaux des Services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR - Traçabilité/traçage des produits.**

À sa quarante-neuvième session (session extraordinaire), le Comité exécutif a examiné la question de la traçabilité dans le cadre du Codex et est convenu que les Comités régionaux de coordination pourraient souhaiter contribuer au débat sur cette question. Le document sera établi par le Secrétariat du Codex.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR - Nomination du coordonateur.**

Conformément à l'Article II.4 du règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité est invité à proposer un coordonateur pour l'Afrique qui sera nommé par la Commission à sa vingt-cinquième session.

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR - Autres questions et travaux futurs.**

Conformément à l'Article V.5 du règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inclusion de points spécifiques présentant un caractère d'urgence. Le Comité pourra proposer d'entreprendre de nouvelles activités, sous réserve qu'elles soient conformes aux objectifs de Plan à moyen terme et approuvées par la Commission ou par son Comité exécutif.

**POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR - Date et lieu de la prochaine session.**

Le Comité sera informé de la date et du lieu prévus pour sa prochaine session, sous réserve de confirmation par la Commission à sa vingt-cinquième session.

**POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR - Adoption du projet de rapport.**

Conformément à l'Article VIII.1 du règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa quatorzième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.